

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjp.siege@petanque.fr

PETANQUE



1907-2007

COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 13 et 14 octobre 2006

(Ces réunions se sont tenues les vendredi 13 et samedi 14 octobre au siège de la FFPJP à Marseille)

Etaient présents : M. AZEMA, Président de la F.F.P.J.P.
Mme BRIANCON, MM. CAMPO, CANTARUTTI, CHARPENTIER, COSTE,
DELCHET, DESMULIE, DUBOIS, Mme GALLAND, MM. IANNARELLI,
JUAN, LOULON, MOREAU, NICOLIER, PLACON, SIGNAIRE, STIRMEL,
Mlle THEDEVUIDE et M. THERON.

Y participaient : M. GACHON, Vice -Président honoraire de la FFPJP
M. GRANDE, Directeur Administratif
M. NATAF, Directeur Technique National
M. PERONNET, Conseiller Technique National

Etait excusé : M. CARBONNIER

I) ALLOCUTION DU PRESIDENT

LE PRESIDENT, Claude AZEMA, excuse les absences de **M. CARBONNIER** en déplacement à TAIWAN et, pour le vendredi après midi, de **M. CANTARUTTI**, retenu par ses obligations professionnelles, et **M. IANNARELLI**, en raison de l'hospitalisation de sa mère.

Il signale également les décès de **MM. BONAUD** (ancien président de la Ligue Basse Normandie), **BOUVARD** (ancien président du CD 93), **SAHUGUET** (ancien arbitre national du CD 34) ainsi que d'Alexandre le fils de notre ami Jean-Claude **DELAIGUE**, journaliste à *La Montagne*. Il avait notamment réalisé et produit, avec l'aide de la FFPJP un film remarquable sur les boules en Chine qui est toujours régulièrement diffusé sur des chaînes câblées.

LE PRESIDENT ajoute que M. Henri **BERNARD** s'est vu attribué, dans le cadre du Fair-play, le Grand Prix National du dirigeant Français qu'il recevra le 30 novembre 2006 à Paris et que **M. Alain CANTARUTTI** a reçu la Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports.

II) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le compte rendu du Comité Directeur du 1^{er} juillet 2006 est approuvé.

III) CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A) ANNEE 2006 :

Dans l'ensemble, les Championnats ont été d'une très grande qualité. Il y a cependant eu quelques problèmes à Belfort, en raison de l'emplacement du village des partenaires. Les exposants s'estimant mal placés, les organisateurs ont mis en place des circuits de circulation à pied pour contraindre joueurs et spectateurs à passer par cet emplacement, ce qui a provoqué bien des récriminations.

Il a encore été relevé des erreurs dans les programmes et affiches. Il est donc rappelé une nouvelle fois, aux organisateurs qu'ils doivent envoyer au Secrétaire Général, avant de donner le bon à tirer à leur imprimeur, la première mouture de leur plaquette et de l'affiche. Dans l'hypothèse du non respect de ces obligations, la FFPJP ne versera plus, à l'avenir la partie de la subvention liée au respect des contrats avec nos partenaires.

A ce sujet, il a été adressé un courrier aux organisateurs des futurs Championnats de France précisant notamment qu'il était désormais strictement interdit de faire apparaître sur les affiches, dans les programmes ou sur les terrains - qu'il s'agisse de banderoles ou de stands - quelque partenaire que ce soit - marchands de textile, de boules, de gadgets ou de cacahuètes - sans autorisation de la Fédération.

Il est rappelé également que les Comités ayant eu une équipe absente sans justificatif, verront la place correspondante retirée d'office l'année suivante. Cela vaut évidemment pour les DOM-TOM qui n'ont pas honoré l'engagement d'une équipe inscrite en début d'année dans les fiches de réservation.

Ainsi, le Comité Directeur a décidé de supprimer certaines équipes pour les Championnats 2007 : à l'Aude pour les triplètes, à la Ligue Antilles -Guyane pour les minimes et au Territoire - de -Belfort pour les cadets et les juniors.

En ce qui concerne l'hébergement, il est rappelé que les organisateurs doivent facturer les chambres au prix négocié et non en établissant une moyenne des tarifs.

Les délégués doivent vérifier la conformité des licences des joueurs notamment du certificat médical de non contre indication. Il est anormal de voir encore des joueurs qualifiés pour la phase finale sans ce document.

De plus, il est demandé de veiller à ce qu'en cas de remplacement d'un joueur, ce dernier soit bien autorisé à pouvoir prendre part à la compétition notamment concernant sa non participation aux qualificatifs. La question a posé problème à Nantes où, dans l'incertitude, le jury a laissé jouer une triplète dont on a appris par la suite que l'un des joueurs avait participé aux qualificatifs dans son département. L'équipe a alors été disqualifiée, ce qui est désagréable pour tout le monde, alors que la faute en incombe au premier chef aux dirigeants.

Il est rappelé qu'il faut respecter impérativement les délais d'inscription. Ainsi les représentants de Tahiti n'ont pu jouer cette année ni en doublettes, masculins et féminins, ni en tête-à-tête, leur Comité n'ayant pas renvoyé la fiche correspondante en début d'année

Enfin, il faut déplorer le comportement de certains joueurs, Champions du Monde, lors du Championnats de France Jeunes. Une instance disciplinaire est en cours à la suite des incidents survenus à Nantes et qui ont déjà donné lieu à la rétention 30 jours de la licence de la joueuse fautive.

Le Comité Directeur adresse ses félicitations aux organisateurs des Championnats de Nantes et Aurillac, pour avoir habillé la totalité des arbitres de façon homogène.

En ce qui concerne le Règlement des Championnats de France, certaines modifications sont intervenues (Voir le **XI** Règlement et Arbitrage)

B) ANNES SUIVANTES :

ANNEE 2007:

Doublettes Féminines	:	9 et 10 juin	Poitiers (86)
Triplètes Jeu Provençal	:	15 au 17 juin	Toulon (83)
Triplètes Seniors	:	23 et 24 juin	Dijon (21)
Doublettes et Tête -à-Tête	:	30 juin et 1 ^{er} juillet	Saint Louis (68)
Doublettes Mixtes	:	07 et 08 juillet	Niort (79)
Triplètes Jeunes	:	25 et 26 août	Allier (03)
Doublettes Jeu Provençal	:	24 au 26 août	Tournefeuille (31)
Vétérans	:	7 au 9 septembre	Soustons (40)
Triplètes des Féminines	:	8 et 9 septembre	Soustons (40)
Interentreprises	:	15 et 16 septembre	Castelnaudary (11)

Le Comité des Landes a suivi la suggestion qui consistait à organiser les deux championnats de France dont il aura la charge non sur deux week-ends successifs, mais dans la suite, les deux compétitions étant précédées de la finale des Masters le jeudi 6 septembre. Les vétérans pourront ainsi profiter pleinement d'un plus long séjour. Il conviendra d'en informer les qualifiés, d'autant que le Comité des Landes prendra en charge les deux équipes finalistes pour la dernière nuitée du samedi au dimanche et les deux repas correspondants afin de pouvoir organiser les deux finales en même temps dans les arènes le dimanche après-midi.

ANNES 2008:

Doublettes Féminines	:	14 et 15 juin	Grenoble (38)
Triplettes Jeu Provençal	:	20 au 22 juin	Pas de candidat
Triplettes Seniors	:	28 et 29 juin	Clermont-Ferrand (63)
Doublettes et Tête-à-Tête	:	05 et 06 juillet	Bourg St Andéol (07)
Doublettes Mixtes	:	12 et 13 juillet	Laon (02)
Triplettes Jeunes	:	23 et 24 août	Romans (26)
Doublettes Jeu Provençal	:	29 au 31 août	Pas de candidats
Triplettes Féminines	:	06 et 07 septembre	Gruissan (11)
Vétérans	:	20 et 21 septembre	Sainte Livrade (47)

Le Comité Directeur a décidé de supprimer le Championnat de France des Entreprises sous sa forme actuelle en 2008. Il ne sera pas immédiatement remplacé par un championnat de France inter-entreprises par équipes, cette formule devant surtout être utilisée au niveau départemental pour amener un nouveau public à notre discipline dans le cadre de rencontres à leur niveau. Néanmoins l'expérience nationale sera poursuivie et 8 équipes seront sélectionnées en fonction des demandes émanant des Comités pour se retrouver en 2007 à Castelnaudary (11) dans une épreuve identique à celle de cette année.

IV) CONGRES NATIONAUX :

A) CONGRES 2007 :

Il se déroulera à Ajaccio les 12 et 13 janvier selon le programme suivant :

Jeudi après-midi et vendredi matin : Accueil des délégations. Le Comité Directeur de la FFPJP se réunira le jeudi soir.

Vendredi 12 : A 15 heures : Partie administrative de la saison 2006

Samedi 13 : A 08 h.30 : Débat général

A 14 h. 30 : suite de l'ordre du jour de l'Assemblée générale

Vers 21 heures : repas de clôture

B) ANNEES SUIVANTES :

En 2008 il aura lieu à Belfort, le Comité devant renvoyer le dossier, après la visite positive effectuée par le **PRESIDENT** et **Claude STIRMEL**. Il aura lieu du 10 au 12 janvier

Pour 2009, la candidature de La Rochelle (17) a été reçue. Et la ville de Contrexéville (88) est candidate pour 2010.

V) COUPE DE FRANCE DES CLUBS :

Sur les 2 808 clubs inscrits pour cette édition, 362 sont encore en course à l'aube du premier tour dans les zones. Les finales de zone se dérouleront les 10 et 11 mars 2007.

Les lieux et délégués fédéraux = *Zone 1* : Valence d'Agen , Alain CANTARUTTI ; *Zone 2* : Le Pontet, Michel COSTE ; *Zone 3* : St Chamond , Alain NICOLIER ; *Zone 4* : A confirmer, Jean CHARPENTIER ; *Zone 5* : Saint Lô, André PLACON ; *Zone 6* : St Pathus, Jacques THERON ; *Zone 7* : Pont à Mousson, Claude STIRMEL; *Zone 8* : Nevers, Claude CARBONNIER

La finale se déroulera les 23 et 24 mars 2007 à Châteauroux (36). Elle sera retransmise sur Sport + et en principe, sur France 3 le dimanche 25.

L'équipe de La Réunion intégrera la compétition au niveau de la finale de la zone 6.

VI) COMPETITIONS INTERNATIONALES :

A) CHAMPIONNATS D'EUROPE DES JEUNES (Martigny - Suisse) :

Cette compétition a vu la victoire des joueurs français : COUTANSON Florent, FELTAIN Jean, MALBEC Kevin et ROCHER Dylan, ce dernier remportant également le Championnat d'Europe de Tir.

Encore deux titres pour la troisième année consécutive, ce qui prouve que le travail mis en œuvre avec les comités et les régions pour la détection et la sélection porte ses fruits même si nous avons une génération exceptionnelle.

L'organisation a été de qualité sur un site bien aménagé, le côté improvisation et folklorique du speaker officiel ajoutant un piment particulier.

Il s'est tenu sur le même lieu, le congrès de la Confédération Européenne de Pétanque (CEP) qui a vu la réélection du représentant Français, Edmond SEUILLARD au Comité Directeur.

En ce qui concerne les mutations internationale, la FIPJP s'est bornée à affirmer le principe de la prise de licence partout dans le monde, mais elle a délégué à chaque Confédération le soin de régler la matière. Pour l'instant la CEP n'a pas sorti un texte précis, ce qui implique que les règles anciennes relatives à la nécessité d'avoir un domicile ou un emploi dans le pays d'accueil jouent toujours sauf décision contraire à intervenir.

Il est envisagé la mise en place d'un Championnat d'Europe Espoirs par équipes destiné aux 18-23 ans dont le règlement n'a pas été définitivement arrêté. Il se déroulerait tous les deux ans.

B) CHAMPIONNATS DU MONDE :

1) Féminines et Seniors à Grenoble:

Ces Championnats ont vu la victoire de l'équipe de France Seniors composée de CHAGNEAU Didier, DUBREUIL Sylvain, LOY Michel et MILEI Pascal.

Chez les filles, outre la médaille d'Or obtenue par Angélique PAPON au Tir, l'équipe de France composée de Mlle KOUADRI Ranya, PAPON Angélique, SHOPP Florence et VIREBAYRE Marie-Christine a terminé à la 3^{ème} place.

Le Comité Directeur remercie **Michel SIGNAIRE** pour son implication dans l'organisation de ces Championnats. Le rassemblement des deux catégories a été extrêmement bien ressenti malgré quelques imperfections comme le déroulement de certaines parties – notamment les quarts de finale des Hommes et les huitièmes de finale des Féminines dans un quasi anonymat, car mélangées aux parties de Coupe des nations.

Les prix pratiqués à la buvette étaient excessifs, mais c'est souvent le cas lorsque l'on a affaire à un prestataire de service qui a acquis son droit à l'année dans une enceinte donnée et qui ne fait pas de différence selon les manifestations qui y sont organisées.

Au plan purement sportif, nous avons gardé le titre chez les Hommes ce qui nous permettra d'envisager la constitution d'une deuxième équipe pour 2007.

On peut regretter l'élimination de Pascal MILEI lors du Championnats du Monde de tir. En effet, il semble que, malgré le regroupement qui a précédé le Championnat à Eybens, il manquait d'entraînement sur cet atelier spécifique.

En ce qui concerne les Féminines, c'est une réelle déception car tous les moyens avaient été mis en œuvre pour remporter cette compétition. Néanmoins, il est avéré qu'elles n'ont pas joué à leur meilleur niveau, du moins insuffisant pour obtenir la médaille d'or. Néanmoins, le bilan est plutôt positif car en 2002 et 2004 nous n'avions pas de médailles et cette année nous remportons la médaille de Bronze et l'Or au tir. Encore félicitations à Angélique PAPON pour son titre.

Enfin il sera tenu compte du comportement de certains joueurs du groupe France tant après la partie ayant opposé les deux équipes qu'au moment de la soirée des récompenses.

2) Congrès International à Grenoble:

Ont été élus ou réélus au Comité Exécutif, MM. AMIOT (Suède), KEBERLE (Suisse), IDRISOU (Bénin), NAPOLITANO (Italie), DOHNAL (République Tchèque), et BORRE (Belgique). Seul sortant battu, M. ATALLAH a fait les frais d'une cabale entre Africains.

De nouvelles nations ont été admises : le Bélarus, la Corée du Sud, la Lituanie, la Turquie et la Roumanie.

Il a été entériné la mise en place de la Journée Mondiale de la Pétanque, le 2 juin, dans le cadre de la célébration du centenaire de la naissance de la Pétanque.

Enfin, il a été présenté la mise en place des Brevets Internationaux avec la création d'une Commission Technique Internationale et l'agrément, par la FIPJP de kits pétanque avec boules et matériels en plastique pour utilisation, en particulier, dans les écoles.

C) COUPE D'EUROPE DES CLUBS:

LE PRESIDENT indique que la finale aura lieu à Lons le Saunier (France) les 15, 16 et 17 décembre. Sont qualifiées deux équipes de France : celles du DUC de Nice et du Star Master de Barbizon, ainsi qu'une équipe belge, Joli Bois, et l'équipe championne de Slovénie.

L'arbitre désigné pour cette compétition est M. LOCATELLI.

VII) DTN :

- Encadrement médical :

Il est défini par une loi qui nous fait obligation de suivre les athlètes lors de visites médicales sur un centre MJS d'où le choix du CREPS d'Aix en Provence avec son chef de service le docteur Jean Pierre Cervetti et le kinésithérapeute Albert Charun, un autre kinésithérapeute étant sollicité pour les féminines M. Perrier. Ce sont des professionnels compétents et investis dans d'autres fédérations et utiles pour la performance. Il faut rajouter le psychologue Bertrand Guerineau qui nous aide dans le développement de la pratique.

Cette année tous les joueurs sur les listes de Haut niveau du MJS ont subis deux visites médicales. Au total 48 joueurs ont été contrôlés. Une procédure leur a été transmise en cas de problème médical. Il faut savoir que ces obligations de visites médicales représentent un poste comptable important car elles coûtent environ 170 € par visite et par joueur.

Une répartition des tâches a été réalisée entre le Dr. Cervetti en charge du haut niveau et le médecin Fédéral, **Jean-Pierre IANNARELLI**, Président de la commission médicale en charge notamment de l'élaboration d'un Règlement médical fédéral et de la définition des contre indications à la pratique de nos disciplines.

En ce qui concerne la lutte contre la dopage, il y a lieu de rappeler la procédure relative aux Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) : afin d'éviter toute poursuite disciplinaire, les joueurs sous traitement par substance interdite doivent obligatoirement faire remplir par leur médecin traitant, un formulaire d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques standard ou abrégé en fonction de la substance. Une fois renseigné, ce document doit être expédié, sous pli confidentiel par lettre recommandée avec AR, au siège de la FFPJP ou de la FIPJP. (selon que l'on est un sportif de niveau national ou international) qui l'adressera à l'Agence française de lutte contre le dopage, ou à l'Agence mondiale antidopage (AMA) pour validation. Les sportifs ne doivent pas déposer de demande d'AUT auprès de plus d'une organisation. Ils

doivent adresser leur demande aux autorités correspondant à leur statut de sportif selon les critères mentionnés ci-dessus.

Pour tout renseignement contacter l'antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage proche de chez vous (liste disponible sur le site : www.dop-sante.net ou www.santesport.gouv.fr)

Un colloque concernant le médical se teindra au CNOSF les 28 et 29 novembre prochain.

A l'initiative d'un sociétaire du club de l'Assemblée Nationale, une action contre le cancer en relation avec la Pétanque, devrait être réalisée dans les mois à venir.

- Encadrement Fédéral :

Depuis trois ans, a été constitué un encadrement fédéral cohérent et compétent, les résultats étant là pour l'attester. Ces entraîneurs doivent suivre les compétitions des catégories qui leurs sont dévolues. Ils sont présents sur les championnats de France pour suivre la catégorie et pouvoir être au contact des joueurs ou joueuses et de permettre également de discuter avec eux sur les options à prendre.

La mise en situation de joueurs de haut niveau a été concluante dans la mesure où le choix s'est porté sur des joueurs motivés et conscients de la tâche qui leur a été attribuée.

- Projets 2007 :

- Organisation d'un trophée de Tir de précision pour les minimes, cadets et juniors filles et garçons avec une finale prévue lors de la finale des Masters
- Organisation du premier colloque des éducateurs en avril à Clermont Ferrand
- Refonte du Masters jeunes et création d'un Masters féminin et junior en alternance sur chaque étape. Les équipes pour le masters jeunes seront qualifiées par les départements du lieu de l'étape sur l'année 2007. La FFPJP ne prendrait en charge que la finale nationale. Pour les féminines, sur les 4 équipes, 3 seraient choisies par la DTN + 1 locale. Idem pour les juniors.
- Lancement du challenge des écoles en relation avec l'USEP avec comme support le passeport pétanque. Seraient récompensées les écoles qui auraient fait passer le plus grand nombre de test du passeport. Cette action pourrait être financée par un partenaire.
- DVD sur l'entraînement

Jean-Yves PERONNET, Conseiller Technique National, présente des réflexions sur l'analyse de la performance en Pétanque et Jeu Provençal avec un système de notation adaptée de la méthode actuellement en vigueur.

Cette méthodologie a été testée d'une part lors de la compétition des masters et d'autre part lors des Championnats du Monde et semble donner des résultats assez intéressants. L'informatisation de la saisie et surtout du traitement des données permettrait une meilleure utilisation et des conclusions plus précises, plus rapides et utilisables pour tous les niveaux. Un logiciel a été développé dans ce sens pour la Fédération Française du Sport-Boules par la société DATAC informatique, dont le responsable, Jean-Luc Castan, joueur de boules, peut apporter son concours pour une adaptation à la Pétanque sous forme de partenariat. Le prix de vente de l'ensemble des quatre modules du logiciel pourrait se situer entre 400 et 450 € Le simple module statistique tournerait autour de 50 € Il faudrait trouver un partenariat avec Dell pour proposer l'achat du PC POCKET avec le logiciel afin de faciliter la saisie des informations sur cet outil, plus maniable qu'un ordinateur.

Ce projet de développement d'outils informatiques a été validé par le Comité Directeur. Jean-Yves Péronnet, sous la responsabilité de **Victor NATAF** assurera le suivi de ce projet.

Concernant l'étape des Masters Jeunes de Pallavas les Flots, le Comité de l'Hérault confirme qu'aucune incitation n'avait été donnée pour la non participation des licenciés du département.

(La séance suspendue à 20 heures est reprise à 9 heures le samedi matin)

VIII) DISCIPLINE :

A) COMMISSION NATIONALE :

Suite à la déclaration d'appel de M. SERALINE (Martinique) relative à sa suspension de fonction de dirigeant, la commission a confirmé la sanction prise par la Ligue Antilles-Guyane.

Il est fait état d'une conciliation entre un club savoyard et son Comité Départemental en raison du refus d'affiliation. L'assemblée générale du Comité a été réunie aux fins de statuer sur cette affaire.

L'appel d'un joueur du CD 25 a été déclaré irrecevable : lettre non signée, absence de chèque.

Un document a été réalisé sous CD à l'initiative de la Ligue des Pays de la Loire reprenant les textes fédéraux disciplinaires. Celui-ci va être envoyé à tous les Comités et Ligues afin notamment de servir de base à des formations dans ce domaine.

Il est fait part des certaines difficultés rencontrées avec le logiciel fédéral en ce qui concerne les joueurs suspendus. Certaines fonctionnalités ne permettent pas de libérer certains joueurs. Ce problème a été transmis aux responsables informatiques.

B) COMMISSION FEDERALE :

Elle s'est réunie afin de statuer sur le cas d'un débordement d'un Président de Comité Départemental et sur l'attitude de certains joueurs lors de Championnats du Monde d'Uccle 2005.

Plusieurs affaires sont en cours notamment en ce qui concerne les incidents lors des Championnats de France de Limoges et de Nantes (deux affaires).

IX) REGLEMENT ET ARBITRAGE :

Les cinq candidats ayant satisfaits aux épreuves orales et pratiques de l'examen d'arbitre national, après l'écrit de janvier sont : *Chacon Nathalie (78)* ; *Gelie Marcel (972)* ; *Lamardelle Thierry (23)* ; *Leuchart Bernard (59)* ; et *Peyres Christophe (40)*. Le Comité Directeur entérine leur nomination. Ils seront nommés pour officier l'an prochain sur des concours nationaux.

Les candidats à l'examen d'arbitre national du 21 janvier 2007 au siège de la Fédération sont : *MM. Babot Francis (83)* ; *Boulme Fabrice (37)* ; *Mme Brandi Jocelyne (85)* ; *MM. Dastrevigne Patrick (05)* ; *Di Maio Daniel (13)* ; *Di Toro Guy (73)* ; *Mmes Ferran Sophie (09)* ; *Lega Michèle (21)* ; *MM. Le Moal Gilbert (27)* ; *Libreau Paul (87)* ; *Mmes Locatelli Isabelle (59)* ; *Kraemer Christine (13)* ; *MM. Kraemer Philippe (13)* ; *Perseille Eric (41)* ; *Ros Jean François (47)* ; *Rozec Jacques (29)* ; *Mme Saliba Annie (13)* ; *MM. Sence Jean Robert (49)* et *Vincent Jean- Luc (01)*.

La commission s'est réunie les 7 et 8 octobre au siège du CD 84. Il faut remercier le Comité de Vaucluse pour son accueil.

Il est signalé que MM. Laborie (31) et Lebots (76) ont réussi l'examen d'arbitre International.

L'un des deux membres du Comité Directeur en charge de l'arbitrage sera présent systématiquement sur le site des Championnats de France afin de superviser, préparer, aider les arbitres présents et fera partie du jury.

Désignation des arbitres aux Championnats de France : il va être constitué un corps d'arbitres dit « Elite » qui servira de base aux désignations lors des divers prochains Championnats.

Désignation des arbitres lors des Nationaux et Internationaux : les arbitres ne pourront officier dans les concours de leur département et pas plus de deux fois consécutives sur la même compétition.

Tous les deux ans seront organisés, les années impaires et le troisième dimanche du mois de mars, des réunions de zone auxquelles participeront les arbitres de Ligues et les référents départementaux et de Ligues. L'ordre du jour sera identique sur l'ensemble du territoire : questionnaires avec corrections sur diapositives puis études des nouvelles dispositions réglementaires, préparation pédagogique. Un membre de la commission sera présent sur chaque site et prendra contact avec le référent Ligue pour mettre en place ces réunions (site, restauration, etc..). Les frais des membres de la commission seront pris en charge par la Fédération. Les frais des arbitres seront assumés par les Comités ou les Ligues. Les convocations seront adressées par les Ligues.

Il va être également mis en place l'évaluation des arbitres.

Lors du Congrès de la FIPJP ont été approuvées plusieurs modifications du Règlement de Jeu à Pétanque, lesquelles seront transposées au Jeu Provençal dont le règlement ne relève que de la France. Celles-ci seront envoyées, outre aux CD et Ligues, à tous les référents arbitres et seront mises en ligne et disponibles sur le site internet fédéral <http://www.petanque.fr> rubrique « INFO ARBITRAGE ».

Les principales modifications sont applicables à partir du 1er janvier 2007

- Règlement de Jeu :

- *Possibilité d'utiliser, pour les jeunes de 11 ans et moins, dans leurs compétitions spécifiques, des boules de 600 grammes et de 65 mm de diamètre, à condition qu'elles soient fabriquées dans un des labels homologués*

- *L'utilisation des cercles matérialisés est autorisée mais ils doivent avoir un diamètre intérieur impérativement égal à 50 centimètres.*

- *La seule obligation pour les joueurs en fauteuil roulant, sera d'avoir la roue du bras porteur dans le cercle de lancer.*

- *En cas de jeux cadrés, le but ne sera plus valable que dans un terrain de chaque côté du terrain utilisé. Les lignes de bout de jeu seront considérées comme étant des lignes de perte.*

- *Même dans les concours par poules, les équipes arrivant avec plus d'une heure de retard seront totalement éliminées de la compétition.*

Bien que cela n'ait jamais été prohibé, il sera précisé que, au Jeu Provençal, il est possible d'effectuer ses pas en terrain interdit.

- Règlement des Championnats de France :

« Dans le cadre de qualificatifs ayant lieu le même week-end, il ne sera admis qu'un seul engagement. Le joueur ne pourra donc pas participer aux autres qualificatifs. »

Enfin le Comité Directeur a décidé de ne plus rendre obligatoire le traçage de deux lignes pour nos compétitions. Il n'y aura plus qu'une ligne qui sera à la fois ligne de jeu et ligne de perte. Cette distinction n'existe d'ailleurs ni dans les textes internationaux, ni dans les règlements de jeu. Cependant, ceux qui le souhaitent pourront conserver cette possibilité dans les carrés d'honneur, parfois pour une simple question d'esthétique.

Michel SIGNAIRE a appelé l'attention sur l'existence d'un gros stock de DVD sur l'arbitrage dont bien peu de Ligues et Comités se sont portés acquéreurs, alors qu'il est fait pour eux et pour leurs arbitres. Il ne sera pas rendu obsolète par les modifications réglementaires, car cet aspect n'est pas essentiel dans le DVD qui traite plutôt de la philosophie de l'arbitrage, sujet à la mode avec le nouveau texte de loi. Il lance donc un appel aux Ligues et aux Comités.

En fait il n'y a pas eu de véritable promotion de cet outil, ce qui montre, une fois de plus que la Fédération ne sait pas vendre.

X) PARTENARIATS :

Tous les contrats avec les fabricants de boules sont arrivés au terme de la période triennale en cours. Quarterback procède donc à leur renégociation pour la prochaine période.

En ce qui concerne les médias, le contrat avec Sport + est arrivé également à échéance. Il est certain qu'en raison du rapprochement des bouquets satellites (TPS et Canalsat), le contrat ne sera pas reconduit dans les mêmes termes. De plus, des contacts avancés ont été pris avec TMC et Direct 8 (TNT).

Concernant les chaînes hertziennes, France Télévisions a donné son accord de principe pour qu'outre la Marseillaise, soient retransmises les finales de la Coupe de France des clubs, des Masters et des Championnats du Monde seniors.

Par ailleurs des discussions sont en cours avec la Banque populaire et des contacts ont été noués auprès d'un fabricant spécialisés pour réaliser des cercles de lancer que la FFPJP pourrait commercialiser, par le biais de la SAOS, à des prix nettement inférieurs à ceux actuellement pratiqués sur le marché « libre », soit environ 7 € l'unité.

Il faut évidemment communiquer à la Fédération tout contact, dont vous auriez connaissance, auprès d'un annonceur susceptible de devenir partenaire Fédéral.

Licence 2007 :

Les informations relatives à l'assurance figurant au verso de la licence actuelle étant obsolètes en raison du passage d'Azur à MMA il faut refaire les supports. Dès lors, nous allons profiter de cette occasion pour créer un nouveau visuel de licence plus moderne. De plus, les cases noires pour apposer les vignettes seront intégrées dans le logiciel fédéral et donc imprimées directement.

Des contacts ont été pris pour commercialiser la présence de logos de partenaires sur les nouveaux supports, ce qui devrait permettre d'en financer la réalisation donc de les fournir gracieusement à tous les Comités, afin de les inciter à procéder – pour ceux qui ne l'ont pas encore systématiquement – au renouvellement complet auprès des licenciés. Il serait en effet souhaitable que les Comités procèdent à la réimpression de la totalité de leurs licences en 2007.

Logo du Centenaire :

Le logo officiel sera celui qui a été communiqué à Errea pour imprimer sur les maillots des équipes de France. Il sera décliné en noir et blanc et en couleurs, avec une charte graphique à respecter scrupuleusement, et envoyés aux Ligues et Comités pour utilisation, en particulier pour la couverture des calendriers. Il sera accompagné d'une notice d'utilisation,, précisant en particulier l'interdiction totale d'utilisation sur des articles textiles pour lesquels une exclusivité a été vendue à Errea, société qui peut néanmoins réaliser tout article souhaité à la demande.

XI) CONCOURS NATIONAUX :

LE PRESIDENT indique que les conclusions du travail effectué sur les concours de cette année, qu'il s'agisse du respect des règles ou des remarques formulées, sont disponibles. La décision de modifier certaines règles ayant été entérinée à l'unanimité par les présidents de Ligue lors d'une réunion à Dax, c'est le Conseil National qui décidera demain des suites à donner, des éventuelles sanctions à prendre et des modifications à apporter le cas échéant.

Par ailleurs ce secteur devrait être concerné au premier chef par la nouvelle répartition des compétences qu'il a souhaitée et sur laquelle les présidents de Ligue ont normalement dû plancher durant leurs réunions de ce week-end.

D I) QUESTIONS DIVERSES :

En ce qui concerne l'assurance fédérale, suite à la fusion des groupes AZUR et MMA, la compagnie sera désormais les MMA Assurances i.a.r.d. Il n'y aura pas de changement relatif aux garanties ni concernant la procédure de déclaration de sinistre (passage obligatoire au Comité puis envoi au Cabinet MMA/Dairou à Nîmes).

Le prix Bernard DUC, récompensant les municipalités ayant œuvré pour nos disciplines, a été attribué aux communes d'Aurillac et de Rumilly.

Le prix Kiki AUSSARESSES est décerné, à titre exceptionnel pour le début de l'année du Centenaire à deux journalistes : M. Yannick ANTOINE de *L'Est Républicain* et, pour la première fois, à une femme : Geneviève OLIVA du *Midi Libre*.

Une réunion de la commission des finances est prévue le samedi 9 décembre prochain à 14 h 00 à Andrézieux Bouthéon, MM. NICOLIER et STIRMEL étant déjà délégués sur place.

XIV) PROCHAINES REUNIONS :

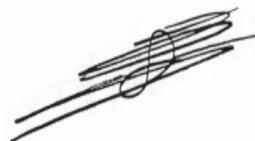
Comité Directeur:	Jeudi 11 janvier à Ajaccio vers 18 heures Vendredi 9 et samedi 10 février au siège à Marseille Samedi 21 et dimanche 22 avril en Alsace à Huttenheim (67) Lundi 25 juin à Dijon (21) Vendredi 12 et samedi 13 octobre au siège à Marseille
Conseil National:	Samedi 10 et dimanche 11 février au siège à Marseille Samedi 13 et dimanche 14 octobre au siège à Marseille

Le Secrétaire Général de la FFPJP



A.JUAN

Le Président de la FFPJP



C.AZEMA